

ADEME et SICTOM impliqués ensemble pour la redevance incitative

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Paul-Marie Guinchard
Responsable régional de l'ADEME

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Suite au Grenelle de l'environnement, le mode de financement de ce service doit désormais inclure une part incitative.

L'instauration d'une redevance incitative permet en effet l'application du principe « pollueur payeur » puisque le montant de la redevance varie en fonction de la production réelle de déchets par l'utilisateur. Pour ce faire, la redevance incitative est composée d'une part fixe qui permet de financer la partie incompressible des coûts et d'une part variable qui permet de financer les coûts dont le montant varie avec le comportement des usagers.

Les objectifs visés par la mise en place de cette facturation plus juste sont d'ordre environnemental mais également économique : diminution des quantités de déchets résiduels et du gisement global - priorité n° 1 du Grenelle -, augmentation du tri pour favoriser le développement du recyclage et optimisation des services pour une meilleure maîtrise des coûts. Si l'instauration de la redevance incitative entraîne rarement une diminution de la facture des usagers, elle permet une moindre augmentation de celle-ci !

D'un point de vue pratique, la redevance incitative nécessite une forte implication du SICTOM. Ce dernier doit en effet créer et entretenir le fichier des usagers et des professionnels, élaborer les éléments de communication, créer l'identification informatique, doter les communes des nouveaux bacs, réaliser les réunions publiques, former les délégués, émettre les factures, recevoir les questions et réclamations des usagers et y répondre... Cette charge colossale de travail ne pourrait se faire sans une équipe compétente, impliquée et agrandie.

Le souhait du SICTOM de réaliser lui-même toutes ces prestations couramment déléguées est animé par une recherche constante d'économies pour le contribuable. La diversité des tâches et l'ampleur du travail l'expose forcément aux commentaires.

Dans le cadre de la mise en application des lois Grenelle 1 et 2, l'ADEME est chargée d'apporter expertise et contribution financière : 355 000 € pour 2010, 236 000 € pour 2011 et près de 140 000 € pour les investissements.

Enfin, la grille tarifaire élaborée par le SICTOM permet une facturation modérée des déchets et qui respecte les préconisations de l'ADEME.

Nous ne pouvons que féliciter le SICTOM pour le travail accompli jusqu'à présent et continuer à l'accompagner dans sa démarche.



Toute la bonne volonté du monde n'y suffit pas !

Malgré les efforts considérables qu'ils fournissent nos rippeurs ne sont pas des surhommes ! Si l'immense majorité des usagers sont plutôt conscients de la difficulté des conditions de travail de nos personnels et respectueux de leur mission, certains récalcitrants chroniques ont toujours des réactions excessives.

M. Groggnon ne comprend que les conditions climatiques de ces dernières semaines puissent parfois compromettre la collecte !



Pour contacter le SICTOM

sictom
VAL DE SAÔNE

Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
tél. 03 84 78 09 52 - fax 03 84 76 03 87
mail contact@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

"Bac à puce info" : tél. 03 84 78 28 61 • mail : info@sictomvds.com



le triporteur

n° 4 - DÉCEMBRE 2010



Nouveau principe de collecte à partir du Lundi 3 janvier !

Deux collectes seront désormais effectuées dans votre commune, l'une pour le tri, l'autre pour les ordures ménagères. Elles auront lieu le même jour mais en alternance, c'est à dire toutes les semaines pour les ordures ménagères et une fois tous les 15 jours pour le tri. **ATTENTION, votre jour de collecte va peut-être changer.** Regardez bien le calendrier ci-joint et conservez-le, il concerne votre zone, avec les éventuels jours fériés.

Deux camions distincts passeront près de chez vous (un pour les ordures ménagères et un pour le tri) ce qui veut dire que le jour du tri, ils pourront passer à quelques heures d'intervalle.

C'est l'entreprise SITA qui est chargée de réaliser cette collecte avec les mêmes rippeurs qu'auparavant.

Vous mettez votre tri en vrac dans le bac, et surtout pas en sac, selon les modalités précisées sur l'autocollant qui vous a été confié lors de la distribution.

En revanche, vos ordures ménagères seront toujours en sac et déposées dans la nouvelle poubelle.

édito



Franck Tisserand
Président du SICTOM
du Val de Saône

Depuis des mois, le personnel du SICTOM s'implique avec un grand dévouement dans un projet voulu par les élus et qui révolutionne autant les pratiques de nos collectivités que celles de nombreux usagers : la distribution de bacs de tri pour tous !

Dans un souci permanent d'économie, nous avons choisi de tout construire, de tout gérer nous-mêmes avec une toute petite équipe : rédaction et envoi des courriers, communication et information, mise en place de la distribution... Tout ce que nous avons réalisé permet d'éviter plus d'un million d'euros de dépenses.

Cela a été possible également grâce à l'aide apportée par de très nombreux élus locaux qui se sont inscrits de bon cœur dans ce projet environnemental et citoyen. Tout était à inventer ! et le directeur régional de l'ADEME, qui s'exprime dans ce journal, l'a bien résumé.

Nous n'avons pas la prétention d'être parfaits, et le travail accompli génère forcément des erreurs que nous assumons. C'est le tribut des économies réalisées.

Ainsi, l'utilisation de la matrice cadastrale pour l'envoi des courriers personnalisés n'a pas pu satisfaire tout le monde. Mais ce sont les corrections que vous nous transmettez, en rapportant votre bordereau en mairie, qui permettront la constitution d'un fichier précis que nous ferons vivre.

C'est peut-être seulement dans deux ans, quand notre facturation aura évolué en fonction des performances de tri de chacun et que nous pourrons comparer que nous réaliserons le progrès accompli. Comme tous les projets d'environnement qui veulent aboutir, il faut du temps et des efforts consensuels. C'est ce nous nous employons à faire chaque jour.

Et puisque l'époque est aux vœux, je me joins à toute l'équipe du SICTOM pour vous souhaiter une année 2011 paisible et chaleureuse.

sictom
VAL DE SAÔNE



Organisation des collectes en 2011



SECTEUR NORD-EST

- Semaines impaires
- Semaines paires

SECTEUR NORD-OUEST

- Semaines impaires
- Semaines paires

SECTEUR CENTRE

- Semaines impaires
- Semaines paires

SECTEUR SUD-EST

- Semaines impaires
- Semaines paires

SECTEUR SUD-OUEST

- Semaines impaires
- Semaines paires

secteur nord-est

- Ramassage des ordures ménagères **LES LUNDIS**.
- Ramassage au porte-à-porte du tri le **LUNDI TOUS LES 15 JOURS**. (Voir le calendrier de collecte 2011 de votre secteur ci-joint)

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES IMPAIRES** : Anjeux, Anchenoncourt-et-Chazel, Betoncourt-St-Pancras, Bouligney, Cuve, Dampvalley-St-Pancras, Fontenois-la-Ville, Girefontaine, Jasney, Mailleroncourt-St-Pancras, Melincourt, St-Rémy, Senoncourt, Vauvillers.

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES PAIRES** : Alaincourt, Amance, Ambiéville, Demangeville, Hurecourt, La Basse-Vaivre, Montdoré, Noidans-le-Ferroux, Passavant-la-Rochère, Polaincourt-et-Clairefontaine, Pont-du-Bois, Selles.

secteur centre

- Ramassage des ordures ménagères **LES MARDIS**.
- Ramassage au porte-à-porte du tri le **MARDI TOUS LES 15 JOURS**. (Voir le calendrier de collecte 2011 de votre secteur ci-joint)

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES IMPAIRES** : Baignes, Boursières, Chauvillers-Port, Charmoille, Chemilly, Clans, Grattery, Pontcey, Port-sur-Saône, Provenchère, Rosey, Scye, Vauchoux, Velle-le-Châtel, Villers-sur-Port.

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES PAIRES** : Amoncourt, Bourguignon-lès-Conflans, Breurey-lès-Faverney, Conflandey, Cubry-lès-Faverney, Équevilley, Faverney, Fleurey-lès-Faverney, La Villedieu-en-Fontenette, Menoux, Mersuay.

secteur sud-est

- Ramassage des ordures ménagères **LES MERCREDIS**.
- Ramassage au porte-à-porte du tri le **MERCREDI TOUS LES 15 JOURS**. (Voir le calendrier de collecte 2011 de votre secteur ci-joint)

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES IMPAIRES** : Autrey-lès-Cerre, Auxon, Borey, Bougnon, Calmoutier, Cerre-lès-Noroy, Colombotte, Dampvalley-lès-Colombe, Flagy, La Creuse, La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize, Le Val-St-Éloi, Liévans, Mailleroncourt-Charette, Montjustin-et-Velotte, Neurey-en-Vaux, Noroy-le-Bourg, Valleriois-le-Bois, Varogne, Vellefrie, Velleminfroy, Vilory.

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES PAIRES** : Abecourt, Bassigney, Betoncourt-lès-Brotte, Châteney, Châtenois, Crevény, Conflans-sur-Lanterne, Dampvalley-lès-Colombe, Éhuns, Genevrey, La Pisseure, Meurecourt, Plainemont, Ste-Marie-en-Chaux, Saulx, Servigney, Velorcey, Villers-lès-Luxeuil, Visoncourt.

secteur nord-ouest

- Ramassage des ordures ménagères **LES JEUDIS**.
- Ramassage au porte-à-porte du tri le **JEUDI TOUS LES 15 JOURS**. (Voir le calendrier de collecte 2011 de votre secteur ci-joint)

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES IMPAIRES** : Aboncourt-Gesincourt, Arbecy, Augicourt, Barges, Baulay, Betoncourt, Blondefontaine, Bougey, Bourbéville, Bousseraucourt, Buffignécourt, Cemboing, Chargey-lès-Port, Cornot, Fouchécourt, Gourgeon, Jonville, Lambrey, Melin, Montcourt, Montureux-lès-Baulay, Oigney, Raincourt, Semmadon, Villars-le-Pautel.

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES PAIRES** : Aisey-et-Richécourt, Cendrecourt, Contréglise, Corre, Gevigny-et-Mercey, Jussey, Magny-lès-Jussey, Ormois, Ranzeville, Saponcourt, Tartécourt, Venisey, Vougécourt.

secteur sud-ouest

- Ramassage des ordures ménagères **LES VENDREDIS**.
- Ramassage au porte-à-porte du tri le **VENDREDI TOUS LES 15 JOURS**. (Voir le calendrier de collecte 2011 de votre secteur ci-joint)

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES IMPAIRES** : Bourguignon-lès-la-Charité, Colombe-lès-Vesoul, Échenoz-le-Sec, Fresne-St-Mamès, Fretigney-et-Velloreille, Greucourt, La Demie, La Vernotte, Le Magnoray, Le-Pont-de-Planches, Les Bâties, Liefrans, Mailey-et-Chazelot, Neurey-lès-la-Demie, Neuville-lès-la-Charité, Saint-Gand, Valleriois-Loriot, Vellefaux, Velleguindry-et-Levrecey, Vezet, Villers-le-Sec.

Communes concernées par la collecte du tri les **SEMAINES PAIRES** : Aroz, Bucey-lès-Traves, Chantes, Chassey-lès-Scey, Combeaufontaine, Confracourt, Ferrières-lès-Scey, La Neuville-lès-Scey, Oanches, Rupt-sur-Saône, Scey-sur-Saône-et-St-Albin, Soing-Cubry-Charentenay, Traves, Vy-le-Ferroux, Vy-lès-Rupt.

Un bac à puce pour tous en janvier 2011



Sur tout le territoire du SICTOM du Val de Saône, les usagers des 169 communes membres présentent actuellement leur bac à ordures ménagères un jour donné, une fois par semaine.

Le SICTOM a équipé tous les usagers d'un bac de collecte à ordures ménagères d'une puce électronique permettant d'identifier l'adresse de collecte de l'utilisateur. Ce conteneur est gratuit pour l'utilisateur mais reste la propriété du SICTOM.

Il n'y aura pas de pesée, nous compterons simplement le nombre de présentations du bac. C'est un système de comptage à la levée.

Un bac à puce pourquoi ?

La mise en place de la redevance incitative et de la collecte sélective au porte-à-porte donne à chacun les moyens de réduire sa production personnelle d'ordures ménagères tout en maîtrisant les tarifs de collecte et de traitement des déchets face aux fluctuations annoncées dans les prochaines années : ne rien faire serait irresponsable !!

Ainsi, les usagers sont encouragés à réduire leur production de déchets et à mieux trier.

Que devient mon ancien bac ?

Votre bac actuel d'ordures ménagères va devenir votre bac de tri, après y avoir simplement apposé les deux autocollants spécifiques qui vous ont été fournis au moment de la dotation de votre nouveau bac à puce. Un autre autocollant de consignes de tri a été collé par vos soins à l'intérieur du couvercle.



C'est simple et bien moins coûteux que de remplacer tous les couvercles par des modèles jaunes !

La collecte du tri, entièrement gratuite, se fera donc désormais à votre porte et ne vous obligera plus à de fréquents déplacements aux « points d'apport volontaires », lesquels vont progressivement disparaître (sauf ceux destinés à la collecte du verre).

Votre bac de tri associé à un composteur, un Stop Pub, et des choix de consommation permettent de réaliser d'importantes économies d'ordures ménagères produites. Selon l'ADEME, trier à la source les déchets organiques réduit de 33 % en moyenne le poids de notre poubelle.



le prélèvement à la source des bio-déchets (compostage individuel ou collectif)

+

le tri des autres matières recyclables

+

l'enlèvement des ordures résiduelles (au volume ou au poids : redevance incitative)

+

l'attention portée aux achats, en fonction des emballages

=

Autant d'éléments qui entraînent automatiquement une réduction réelle du volume des ordures ménagères et, par conséquent des déchets à enfouir, ou, pire, à incinérer, comme cela se pratique.